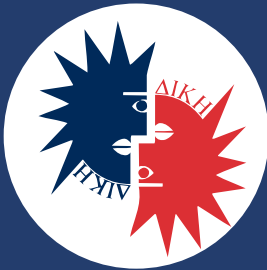


Rh ea Jean

L'INTIME ET LE MARCH 

R FLEXION  THIQUE
SUR L'AUTONOMIE
ET LA PROSTITUTION



Collection Dik 



DIKÈ

Collection dirigée par Josiane Boulad-Ayoub et Bjarne Melkevik

« Le soleil ne transgressera pas son orbe (métra).



Ou alors les Érinyes, aides de la justice, le découvriront. »

(Héraclite, *Aphorisme* 94)

Les Érinyes, déesses de la vengeance, dont Héraclite fait les auxiliaires de la justice, se métamorphosent à la fin de l'Orestie d'Eschyle en bienveillantes Euménides. Fille de Thémis dans la mythologie, DIKÈ, alliée cependant aux nouvelles divinités Athéna et Apollon, s'humanise dans la tragédie, se laïcise, se politise en s'associant aux progrès de la démocratie, du débat juridique et politique, du développement des lois.

DIKÈ n'était pas, à Athènes, la mimésis d'une essence de la justice, elle était à la fois l'idée abstraite du droit et, sous de multiples formes, l'action judiciaire.

La collection « DIKÈ », comme la Pnyx et l'Agora athéniennes, offre un espace public, un lieu de rencontre pour penseurs venus d'horizons et de disciplines différents, du droit, de la philosophie du droit, de la philosophie politique, de la sociologie, prêts à débattre des questions juridiques urgentes et disposés à une critique aussi polymorphe et diverse que les structures complexes du droit contemporain qu'ils tenteront de mettre à jour. Penseurs persuadés que DIKÈ, élevée à la dignité autonome du concept, est toujours enchaînée au juste et à l'injuste et que, privée de déterminations concrètes, la justice n'est qu'une forme vide. Persuadés aussi que l'ambivalence des structures juridiques invite à procéder à une enquête sur la généalogie des formes historiques du droit.

L'INTIME ET LE MARCHÉ

Réflexion éthique sur l'autonomie et la prostitution

RHÉA JEAN

L'INTIME ET LE MARCHÉ

Réflexion éthique sur l'autonomie et la prostitution



**Presses de
l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fond du livre du Canada pour nos activités d'édition.

ISBN 978-2-7637-2490-4

PDF 9782763724911

© Les Presses de l'Université Laval 2014

Tous droits réservés. Imprimé au Canada

Dépôt légal 4^e trimestre 2014

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Préface	IX
Remerciements.....	XV
Introduction.....	1
I	
La prostitution ou la marchandisation de la sexualité	25
Introduction.....	25
Qu'est-ce que la prostitution?.....	27
Contexte contemporain : mondialisation et trafic sexuel ...	35
Débats politiques entourant la législation	40
La prostitution : sa dimension sexuelle et sa dimension économique	59
Prostitution et mariage	72
Apport de la philosophie à la question de la prostitution ...	78
Conclusion.....	86
II	
L'autonomie: un concept et ses interprétations.....	89
Introduction.....	89
Le concept d'autonomie chez des philosophes contemporains	94
Les conditions de l'autonomie	99
Conceptions procédurale et substantielle	106
Autonomie et socialisation	121
Socialisation différentielle des sexes.....	132
L'autonomie et la sexualité.....	136
Lutter contre la prostitution pour défendre l'autonomie sexuelle	141

Conclusion.....	143
III	
Prostitution et conceptions de la sexualité	147
Introduction.....	147
Les conceptions philosophiques de la sexualité	149
La conception féministe de la sexualité	158
Le féminisme face aux conceptions rationaliste, romantique et psychanalytique	161
Le féminisme face à la conception libérale de la sexualité..	173
Quelle éthique, pour quelle sexualité?	180
Abolitionnisme et libéralisme sont-ils compatibles?	194
Conclusion.....	203
IV	
Le consentement et le contrat sexuel dans la prostitution	205
Introduction.....	205
Le choix	206
Le consentement	211
Le contrat sexuel.....	218
Le public et le privé	227
Le travail « invisible » des femmes.....	232
La prostitution en regard d'une éthique du travail	241
La responsabilité des prostitueurs.....	246
Conclusion.....	252
Conclusion.....	253
Bibliographie.....	259

Préface

Cet ouvrage arrive à point nommé pour nourrir la réflexion collective qui s'impose concernant le débat entourant la légalisation, voire la décriminalisation totale de la prostitution. L'auteure aborde ce sujet complexe dans une perspective philosophique et tente de déconstruire les simplifications du courant de pensée qui conçoit la prostitution comme un « travail du sexe » comparable à d'autres formes d'emploi. Ceux et celles qui se questionnent sur la position à adopter face à ce débat crucial, compte tenu des enjeux qu'il sous-tend, auraient tout intérêt à lire cet essai remarquable qui enrichit ce débat par des considérations autrement plus profondes que ne peut le faire le paradigme du « travail du sexe ».

Pour bien apprécier la démarche de l'auteure, il faut situer cet essai dans le débat intellectuel et politique entourant la prostitution qui a cours depuis plusieurs décennies.

Rappelons que la revendication visant la reconnaissance de la prostitution comme un « travail du sexe » légitime a été initiée et soutenue activement au niveau international par les Pays-Bas, dès la fin des années 1980. Cette position a bénéficié du contexte mondial entourant la crise suscitée par la découverte du virus du VIH-Sida, qui a pris des proportions épidémiques en Afrique, et des programmes de santé financés par l'ONU visant à combattre ce fléau en préconisant une approche plus pragmatique à l'égard de la prostitution, approche sensée réduire les risques. Cette revendication s'inscrit également dans le cadre plus général du modèle de libéralisme économique imposé à l'échelle planétaire, qui tend à banaliser l'instrumentalisation du corps des femmes transformé en marchandise, à travers la pornographie, la prostitution ou encore le recours aux mères porteuses. C'est dans ce contexte global que des pressions croissantes sont exercées depuis plusieurs années, tant au plan national qu'international, pour inciter les autorités à adopter une politique de libéralisation totale du marché de la prostitution.

Le mouvement abolitionniste, qui conçoit la prostitution comme une exploitation sexuelle inacceptable qu'il faut combattre, est apparu dès la fin du XIX^e siècle, initié par des féministes et appuyé par le courant humaniste. Ce mouvement, dont le nom s'inspire d'un autre mouvement visant l'abolition de l'esclavage, visait en réalité non pas l'abolition de la prostitution, mais celle des maisons closes où les femmes prostituées étaient enfermées. Les luttes menées en Europe par ce premier mouvement abolitionniste ont culminé, en 1949, avec l'adoption de la Convention de l'ONU visant la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, laquelle est aujourd'hui contestée par le courant « pro-travail-du-sexe ».

Le mouvement abolitionniste contemporain est revenu à l'avant scène, dans la foulée de la révolution sexuelle, à l'initiative de nombreuses féministes refusant la banalisation croissante de la prostitution et estimant que ce commerce porte gravement atteinte à la dignité des femmes. Ce nouveau courant abolitionniste s'oppose aux politiques de légalisation de la prostitution, qui se contentent d'aménager les conditions de cette exploitation, et s'inspire du modèle novateur de la Suède. Ce pays a adopté en 1999 une législation asymétrique, axée sur la décriminalisation des personnes prostituées et la pénalisation de ceux qui les exploitent (clients et proxénètes), en plus de miser sur des programmes sociaux visant à aider les personnes prostituées qui le souhaitent à sortir de la prostitution, et sur des stratégies d'éducation visant à décourager la demande en rendant le recours à l'achat de services sexuels socialement inacceptable. Ce modèle nordique ayant fait ses preuves pour réduire la prostitution et la traite a déjà inspiré la Norvège, l'Islande et plus récemment la France. De plus, la *Commission des droits de la femme et égalité des genres* du Parlement européen a récemment recommandé son adoption à tous les pays.

Par ailleurs, depuis les années 1990, des groupes organisés se présentant comme les défenseurs des droits des personnes prostituées, renommées « travailleuses du sexe », contestent aux niveaux politique, juridique et social les lois visant à criminaliser ou restreindre ce commerce. Soutenus par un puissant lobby des industries du sexe, ces groupes refusent toute législation visant à encadrer la prostitution

et revendiquent la décriminalisation totale de tous les acteurs, y compris des proxénètes, considérés comme des hommes d'affaires respectables. Invoquant les notions d'autonomie et d'agentivité des « travailleuses du sexe », ce courant de pensée a réussi à mobiliser de nombreux alliés dans divers milieux, y compris parmi les féministes, les intellectuels, les juristes, les jeunes et les défenseurs des droits humains, convaincus qu'une politique de décriminalisation totale de la prostitution permettrait d'assurer la sécurité des personnes prostituées et de protéger leurs droits, ce qui est loin d'être prouvé. Ce courant semble être devenu la tendance dominante dans les sociétés occidentales contemporaines, ou du moins le plus médiatisé.

Le débat est donc polarisé entre ces deux courants de pensée, opposant ce qui est bon pour la société aux choix individuels de certaines personnes invoquant leur liberté de disposer de leur corps, y compris de le prostituer. Le courant « pro-travail-du-sexe » se réclame d'un certain libéralisme philosophique. Il s'ensuit que le courant abolitionniste est présenté comme étant associé à une morale puritaine s'inspirant des courants religieux conservateurs, justifiant ainsi les critiques les plus acerbes. Les partisans du « travail du sexe » accusent les abolitionnistes d'être moralisateurs, de vouloir brimer les libertés individuelles et de nier les droits des minorités sexuelles, en plus de favoriser la répression des femmes prostituées, ce qui n'est évidemment pas le cas.

La rhétorique accusatrice et culpabilisatrice entourant ce débat empêche toute réflexion raisonnée qui devrait guider nos choix politiques, tenant compte des enjeux sociaux complexes sous-jacents à la prostitution. Ces derniers incluent entre autres les conséquences néfastes de la mondialisation du proxénétisme et du trafic sexuel, l'intensification du tourisme sexuel, ainsi que les conditions d'esclavage sexuel imposées à des milliers de femmes et d'enfants dans le monde par l'industrie du sexe. S'il est vrai qu'autrefois la prostitution était considérée comme étant un péché, une déviance ou « un mal nécessaire », le plus souvent réprimée et condamnée moralement, faut-il pour autant banaliser aujourd'hui la prostitution, la considérant comme un choix individuel anodin ou comme un travail légitime qui ne doit souffrir aucune restriction ?

Dans cet ouvrage tout en finesse, inspiré de sa thèse de doctorat en philosophie, l'auteure met en dialogue deux lectures libérales de la sexualité et de la prostitution. L'auteure démontre que l'abolitionnisme contemporain, qui semble restreindre les libertés individuelles en s'opposant à la vente de l'intimité sexuelle, est parfaitement compatible avec les fondements même de la philosophie libérale. L'enjeu de cette réflexion approfondie est donc celui de l'ancrage de l'abolitionnisme contemporain dans une philosophie libérale.

Réfutant l'idée voulant qu'il existe une « bonne » et une « mauvaise » prostitution, l'essai souligne les paradoxes et les contradictions de la tendance « pro-travail-du-sexe », qui considère la prostitution comparable à différents types de travail. L'essai propose une relecture libérale des trois concepts clés qui sous-tendent cette position, à savoir l'autonomie, l'agentivité et le consentement des personnes prostituées.

Le concept de « l'autonomie sexuelle » des femmes constitue l'enjeu majeur se trouvant au cœur du débat. Le courant « pro-travail-du-sexe » invoque ce concept, sans se questionner sur les conditions nécessaires à l'exercice de l'autonomie. Ses partisans s'appuient sur des penseurs de tendance libérale et libertarienne, tels que Martha Nussbaum, Ruwen Ogien et Norbert Campagna, qui ne voient dans la prostitution qu'un choix individuel, justifié par la notion de « consentement » prise hors contexte pour justifier le refus de toute législation.

Or, dans un contexte marqué par la pauvreté, le manque d'alternatives économiques réelles et le poids des responsabilités familiales, peut-on nier que l'autonomie des personnes prostituées se trouve aliénée, même en l'absence de coercition physique ? Et comment ignorer les rapports sociaux inégalitaires entre les sexes sur lesquels se fonde tout le système prostitutionnel qui contribue à les perpétuer ? On voit ainsi que c'est l'analyse des conditions nécessaires à l'exercice de l'autonomie qui constitue le point aveugle du courant « pro-travail-du-sexe »

L'auteure s'appuie sur d'autres penseurs de tendance libérale et égalitaire, tels que Joseph Raz, Debra Satz et Elizabeth Anderson, pour affirmer que la prostitution mine l'autonomie sexuelle des

femmes et leur intégrité, ainsi que les droits durement acquis des femmes contre le droit de cuissage, le viol et le harcèlement sexuel. Même si la prostitution constitue pour certaines (une très faible proportion des personnes prostituées) un «choix» exercé sans contraintes extérieures, cela suffit-il à en faire une activité inoffensive qui mérite protection juridique, et du coup, légitimation sociale? On voit ainsi que le «consentement» individuel ne constitue pas une base suffisante pour dicter les politiques en matière de prostitution. Pour sortir des incohérences découlant de la vision axée sur le «travail du sexe», l'auteure affirme qu'il faut considérer l'autonomie au-delà d'une conception purement procédurale ou romantique, et l'envisager selon une conception substantielle, permettant de remettre en question «des choix socialement conditionnés que les groupes opprimés, comme les femmes, peuvent opérer».

Aux yeux du courant «pro-travail-du-sexe», le fait de reconnaître la part d'agentivité des personnes prostituées les amène à considérer que la prostitution n'est pas une forme d'exploitation. Alors qu'aux yeux des abolitionnistes, il est possible de reconnaître «l'agentivité ponctuelle» exercée par les personnes vivant une situation oppressante, sans pour autant légitimer un système d'exploitation sexuelle des femmes. La compréhension de ces points de vue divergents permet de dissiper les malentendus qui opposent les protagonistes dans ce débat.

L'essai apporte également une réflexion intéressante sur le thème de la sexualité, dont la compréhension varie selon les différentes conceptions philosophiques. Faut-il, sous prétexte d'ouverture à la pluralité sexuelle, devenue «le nouveau dogme intouchable», légitimer toutes formes de sexualité, sans remettre en question les rapports de pouvoirs inscrits dans différentes sexualités, comme le font certains auteurs du courant postmoderne allant jusqu'à justifier la sexualité violente et la pédophilie?

L'auteure réfute le discours issu des conceptions libertarienne et postmoderne, qui tend à minimiser les torts faits à autrui découlant de certains types de rapports sexuels. Elle suggère plutôt l'adoption d'une conception féministe de la sexualité, axée sur les notions d'égalité, de spontanéité et de réciprocité dans la sexualité, qui l'amène à développer une «éthique de l'autonomie sexuelle»,

qui paraît incompatible avec la prostitution. Cette conception d'une « éthique sexuelle » a le mérite de dissocier clairement l'abolitionnisme contemporain des accusations de puritanisme, et de s'opposer à toute récupération de la lutte contre la prostitution par une droite conservatrice voulant brimer les libertés sexuelles et l'expression des sexualités minoritaires inoffensives.

Finalement, l'auteure réfute la logique « travailliste » de la prostitution, qui cache en fait un appui au marché du sexe. L'idée d'un contrat sexuel, dit-elle, n'est finalement qu'une façon de reproduire la domination masculine et de travestir une soumission en liberté. De plus, l'immixtion de la sexualité dans le monde du travail représente un danger pour toutes les femmes et ouvre la porte au harcèlement sexuel. Bien que les partisans du « travail du sexe » insistent pour dire que « l'État n'a pas à intervenir dans la chambre à coucher », c'est le point de vue abolitionniste, dit-elle, qui se porte davantage à la défense de la vie privée « par son refus de faire du domaine privé qu'est la sexualité une marchandise publique ». Par conséquent, « si la sexualité doit rester un domaine privé, ce n'est pas seulement l'État qui ne doit pas être dans la chambre à coucher mais également le monde du commerce ».

Cet ouvrage essentiel réussit à relever le défi de démontrer que la position abolitionniste, qui vise à libérer les individus (surtout les femmes) du servage découlant de la commercialisation de leur sexualité, n'est nullement incompatible avec le respect des libertés sexuelles. Il jette un éclairage fort pertinent sur le débat actuel entourant la prostitution et nous pousse à approfondir la réflexion sur ce sujet complexe. Il faut espérer qu'il sera lu par tous les décideurs et par ceux et celles qui s'interrogent sur la position à adopter concernant cette problématique.

Yolande Geadah

Remerciements

Cette recherche a pour but d'éclairer la question de la prostitution par le biais de la philosophie morale et politique. Elle vise à rendre compte de la complexité de ce sujet tout en donnant une place prépondérante à une approche normative visant à évaluer la prostitution. Cet essai est le résultat de plusieurs années de réflexion sur la prostitution, nourries par des échanges tant avec des philosophes préoccupés par le défi théorique du projet qu'avec des gens du milieu communautaire préoccupés davantage par l'élaboration de politiques publiques visant à aider les personnes en situation de prostitution. La fréquentation de ces deux « mondes » m'a permis à la fois de demeurer ancrée dans la réalité des personnes et du contexte, tout en cherchant des façons nouvelles de conceptualiser le problème de la prostitution, ainsi que son opposition morale et politique.

En tout premier lieu, je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'Université du Luxembourg, pour son accueil lors de mon séjour postdoctoral, et au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Grand-Duché de Luxembourg (grâce à une entente avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, du Québec), pour m'avoir octroyé une bourse postdoctorale m'ayant permis, entre autres, de mener à terme la rédaction de cet ouvrage en vue d'une publication.

Certaines personnes m'ont aidé à atteindre mon objectif d'écriture. André Duhamel, professeur de philosophie à l'Université de Sherbrooke, qui m'a apporté son érudition, ses encouragements et son écoute au cours de cette rédaction. Lukas K. Sosoe, professeur de philosophie à l'Université du Luxembourg, qui m'a conseillé concernant les changements à apporter au texte initial, a fait évoluer ma réflexion et m'a orienté au niveau de la publication. Enfin, Martin Dufresne a effectué un travail de relecture pointilleux, tant pour ce qui est du fond que de la forme. À ces trois personnes, je souhaite exprimer mon immense gratitude.

Je souhaite également remercier les personnes suivantes : Bjarne Melkevik, professeur à l'Université Laval et directeur de collection aux Presses de l'Université Laval, Yolande Geadah, chercheuse indépendante, André Lacroix et Patrick Snyder, tous deux de l'Université de Sherbrooke, Jocelyn Maclure, de l'Université Laval, et Marie-Andrée Roy, de l'Université du Québec à Montréal. Ces personnes m'ont apporté leurs conseils pour retravailler certains éléments du texte initial et m'ont encouragé à publier cet ouvrage.

Je remercie également les personnes suivantes, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger sur la prostitution au cours des dernières années ou qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à ce que je mène à terme la rédaction de cet ouvrage. Au Québec : Aurélie Lebrun, Stéphanie Charron, Richard Poulin, Rose Dufour, Léa Brière-Godbout, Carole Boulebsol, les travailleuses et les bénévoles de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES). En France : les bénévoles du Mouvement du Nid, Claudine Legardinier, Grégoire Théry, Pierrette Pape et Philippe Gastrein. Enfin, ma famille et mes amies pour leur support durant la rédaction de cet ouvrage.

Introduction

Dans un colloque tenu à l'UNESCO en 2000, le philosophe André Comte-Sponville déclarait :

La prostitution dit quelque chose d'essentiel sur notre société : qu'elle est une société marchande, pour le meilleur et pour le pire (et la prostitution fait partie, bien sûr, du pire), qu'elle aime moins le plaisir que l'argent, moins l'amour que le profit, moins les individus, hommes ou femmes, que les clients, moins les citoyens que les consommateurs (Comte-Sponville, 2000 : 47).

Cette citation, qui pourrait servir d'épigraphe à cet essai, résume bien les interrogations qui nous ont amené à entreprendre sa rédaction. La prostitution occupe socialement une place qui est au carrefour des inégalités sociales, économiques et sexuelles, qui perdurent malgré les luttes pour l'égalité entre les sexes, pour la libération sexuelle et contre les injustices économiques.

La recherche que nous présentons se veut une contribution à l'analyse du phénomène de la prostitution sous l'angle de la philosophie morale et politique. Si la prostitution fait l'objet d'intérêts et de questionnements, tant du point de vue des théories féministes, des instances politiques que des services sociaux et communautaires, il nous semble que cette problématique doit être éclaircie non seulement au niveau des faits sociologiques, économiques et psychologiques, mais également au niveau des dimensions d'ordre philosophique qu'elle soulève. Ainsi, quel genre de rapport à la sexualité et à l'argent favorise-t-elle ? Renforce-t-elle les inégalités entre les hommes et les femmes ou, à l'inverse, peut-elle être une option légitime pour certaines femmes ? Peut-on réellement favoriser l'autonomie sexuelle des femmes dans une société qui propose et encourage la vente de « services sexuels » exécutés principalement par des femmes ? C'est ce concept d'autonomie qui sera au cœur de l'argumentation présentée dans cet ouvrage.

Depuis les vingt dernières années, qui ont vu exploser le trafic sexuel des femmes, la prostitution a été au cœur de nombreux débats sociaux et politiques. Si certains pays tels que les Pays-Bas ont opté pour une réglementation de la prostitution visant à «encadrer» la pratique (ou encore, dans le cas de la Nouvelle-Zélande, pour une «décriminalisation» totale de la prostitution), d'autres, tels que la Suède, la Norvège, l'Islande et la Finlande, ont opté pour une approche abolitionniste visant la lutte contre la prostitution, considérée comme une exploitation sexuelle perpétuant les inégalités entre hommes et femmes.

Dernièrement, il nous a été donné d'assister à des débats sur cette question, tant au Canada qu'en France.

Ainsi, en septembre 2010, la juge Susan Himel de la Cour supérieure de l'Ontario a répondu à une requête de trois individus souhaitant la décriminalisation totale de la prostitution au Canada¹. Le jugement Himel a invalidé les trois articles criminels concernant la prostitution (la tenue d'une «maison de débauche», le proxénétisme et la sollicitation), décrétant ceux-ci non-constitutionnels. La Cour suprême du Canada a donné raison à la juge Himel et aux requérantes en décembre 2013.

Il est vrai qu'avant ce jugement ultra libéral de décriminalisation totale de la prostitution, la loi canadienne concernant la prostitution s'est avérée très contradictoire : d'un côté, la prostitution n'était pas illégale, mais de l'autre, des articles de lois restreignaient l'exercice de cette pratique. Certes, on peut être d'accord avec la juge Himel sur ce point, sans toutefois considérer qu'il faille pour autant faire dispa-

1. Le procès *Bedford c. Canada* est un procès intenté à la Cour supérieure de l'Ontario par Terri-Jean Bedford, Valerie Scott et Amy Lebovitch. Il a souvent été rapporté dans les médias que ces trois personnes ont été elles-mêmes prostituées, ce qui est vrai, mais ce qui a été moins soulevé, c'est que deux d'entre elles, Bedford et Scott, non seulement ne pratiquent plus la prostitution, mais ont clairement revendiqué le droit de posséder légalement un bordel et de vivre de la prostitution d'autrui (ce qu'on appelle le proxénétisme). Le fait qu'elles soient des femmes a pu mystifier l'enjeu réel de ce jugement de la Cour : celui de donner plein pouvoir à des proxénètes d'exercer leurs activités. On peut penser que le public aurait sans doute été davantage alerté si ces personnes avaient été des hommes proxénètes. Ces derniers profiteraient pourtant eux aussi de l'abrogation de ces articles.

raître tout article de loi concernant la prostitution. Les réactions à ce jugement ne se sont d'ailleurs pas faites attendre.

En effet, des juristes féministes, ainsi que des organisations luttant contre la violence faite aux femmes, se sont regroupées dans une coalition pancanadienne² ayant pour but de proposer le modèle abolitionniste: cette *Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution* dénonce le fait que ce jugement de la Cour supérieure de l'Ontario, puis celui de la Cour suprême du Canada, ouvre la porte à l'industrie du sexe et aux proxénètes (par l'abrogation des articles sur le proxénétisme et la tenue d'un lieu de prostitution) et n'offre aucune solution aux problèmes des femmes dans la prostitution. De plus, si le jugement Himel reconnaît que la violence subie par les femmes dans la prostitution est causée en grande partie par les clients de la prostitution, il ne propose aucune solution pour contrer l'achat d'actes sexuels, ni aucune autre pour aider les femmes à sortir de la prostitution. Ces organisations féministes critiquent elles aussi, depuis plusieurs années, le régime canadien concernant la prostitution. Mais au lieu de vouloir la décriminaliser complètement, elles proposent plutôt l'adoption d'un régime abolitionniste similaire à celui de la Suède (le « modèle nordique »), qui ne criminalise pas les personnes prostituées, mais qui criminalise le proxénétisme et l'achat d'actes sexuels, tout en travaillant à sensibiliser la population et à offrir des alternatives à la prostitution. Il s'agirait en somme de considérer la prostitution comme étant un problème concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, un problème de violence sexuelle, et non comme étant un problème de moralité de femmes « de mauvaise vie », comme on l'a prétendu longtemps et comme en faisait foi le caractère anachronique de la loi canadienne jusqu'à présent (à ce titre, l'utilisation d'une expression comme « maison de débauche » dans les articles de loi est révélatrice).

2. Les organisations membres de cette coalition pancanadienne opposée à la décriminalisation complète de la prostitution sont l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF), l'Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel (CCCACS), l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOCVF), la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), ainsi que le Vancouver Rape Relief and Women Shelter (VRRWS).

En juin 2014, le Ministre de la Justice du gouvernement conservateur canadien, Peter MacKay, a annoncé son opposition au jugement de la Cour suprême et a dévoilé son projet de loi C-36, en bonne partie inspiré par le modèle nordique. Dans le préambule de ce projet de loi, il est énoncé que l'exploitation est inhérente à la prostitution et que les personnes prostituées sont exposées à la violence. L'on reconnaît également que la pratique de la prostitution a un impact négatif sur les femmes et les enfants, et qu'elle est liée à la marchandisation du corps. Ce projet de loi canadien s'inspire du modèle nordique en décrétant les personnes prostituées comme des victimes d'exploitation, et en pénalisant l'achat d'actes sexuels et le proxénétisme, responsables de la perpétuation de cette pratique. Il propose également des mesures aidant les personnes à sortir de la prostitution. De plus, ce projet de loi prévoit limiter la publicité de la prostitution (jusqu'à présent, la loi canadienne se contentait de viser la sollicitation de rue et ne permettait pas d'interdire la publicité s'étalant dans plusieurs médias canadiens). Même s'il y a lieu, pour les abolitionnistes, de se réjouir de cette avancée au Canada, il demeure toutefois qu'un élément du projet de loi C-36 déçoit : ainsi, il prévoit pénaliser les personnes prostituées qui s'exerceraient près des lieux (tels que des écoles) où se trouvent des mineurs. Cet élément pourrait miner l'objectif du projet de loi (d'aider les personnes à sortir de la prostitution) et le rendre moins efficace que le modèle nordique : ce dernier, en ne permettant pas la criminalisation des personnes prostituées, incite davantage ces dernières à dénoncer leurs agresseurs. Or, lorsqu'une personne prostituée canadienne voudra dénoncer un client ou un proxénète, craindra-t-elle de se voir accuser à son tour d'avoir exercé près d'une école ? Ce sont des préoccupations qui amèneront sans doute les organisations féministes à faire des pressions sur le gouvernement canadien afin de bonifier le projet de loi et le rendre plus près du modèle nordique.

C'est cette voie que propose également une coalition française formée de trente-sept associations luttant contre le système prostitueur. Tout comme la coalition pancanadienne pour l'abolition de la prostitution, cette coalition française demande une prise de conscience publique concernant le droit, dans nos sociétés, d'accéder au corps d'un individu contre rémunération. En outre, cette coalition avance que la prostitution s'inscrit dans une histoire de la